

Procès verbal de l'AG de l'AFHEP du 28.09.2010

HEP Lausanne, 18h00, Salle C33-532, une vingtaine de membres sont présents.

Se sont excusés :

mesdames Martine Panchout, Régine Clottu, Christine Croset, Geneviève Tschopp, et messieurs Maurice Bertoni, Christian Fantoli, Christophe Calame, Stéphane Clivaz, Jean-Claude Richoz, Nicolas Perrin, Marco Allenbach, Bernard André.

La présidente ouvre la partie statutaire de l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants.

L'ordre du jour est présenté, puis accepté par l'assemblée.

Point 1 : Adoption du PV de l'assemblée générale du 28 septembre 2009

Le PV est présenté rapidement et est accepté à l'unanimité.

Point 2 : Rapport d'activités du comité pour l'année 2010

La présidente passe en revue les nombreuses activités du comité en reprenant le rapport d'activités de l'AFHEP transmis à notre faïtière, la FSF. Elle cite notamment :

- l'activité soutenue de notre présidente au sein de la FSF (il est toutefois rappelé que notre association a droit à 4 délégués et que ce nombre est rarement atteint lors des assemblées des délégués) ;
 - l'assemblée de l'AFHEP du 4 juillet où fut décidé l'envoi d'une lettre au CoDir concernant l'effectif des étudiants et ses conséquences sur la qualité de la formation et sur le travail des formateurs (à ce jour, le comité de l'AFHEP n'a reçu ni accusé de réception, ni demande de rencontre du CODIR !) ;
 - 4 rencontres avec le CoDir où les points suivants ont notamment été abordés :
 - o le statut des représentants des formateurs dans les différents organes de la HEP : l'AFHEP a fait part de son désir de fixer des règles et des principes clairs pour les nominations à ces postes afin que le corps enseignant et les UER se sentent réellement représentés,
 - o les questions salariales (les situations non réglées de certains collègues, celles des enseignants de la HEP par rapport à celle d'autres enseignants du secondaire, ...) ont été régulièrement soulevées,
 - o la mise au concours des professeurs HEP dont les modalités mériteraient d'être clarifiées,
 - o la variabilité des heures attribuées à différentes formations qui devraient être uniformisées,
 - o l'accroissement des effectifs d'étudiants et leurs conséquences problématiques évidentes pour le travail des formateurs ;
- notre présidente fait le constat du peu d'évolution de la situation concernant les questions soulevées auprès du CoDir ; elle émet des doutes sur la nécessité et la pertinence de ces rencontres ;
- les deux représentants de l'AFHEP dans les groupes de travail « rémunération » et « feuilles de charge » (les réflexions de ces groupes sont actuellement au point mort et les représentants de l'AFHEP n'ont plus été convoqués) ;
 - les 5 à 7.

L'assemblée applaudit chaleureusement le rapport de la présidente.

Point 3 : Présentation des comptes 2009 et rapport des vérificateurs

Le caissier Yvan Péguiron fait la lecture des comptes 2009.
Il constate tout d'abord sur la diminution des membres à environ 50.
Les comptes peuvent se résumer ainsi :

Produits : 4'173,32.- CHF

Charges : 4'360,55.- CHF

L'exercice débouche donc sur une perte de 187.35 CHF. Le capital de notre société se monte à 10'666,90.- CHF.

Luc-Olivier Bünzli présente le rapport des vérificateurs des comptes – Christian Fantoli et Luc-Olivier Bünzli – et félicite le caissier pour la bonne tenue des comptes. Les vérificateurs des comptes certifient l'exactitude de ces derniers et recommandent à l'assemblée de les accepter tels que présentés par le caissier.

Point 4 : Approbation des comptes 2009 et nomination des vérificateurs pour l'exercice 2010

L'assemblée accepte les comptes tels que présentés par acclamations et donne décharge au caissier.

L'assemblée nomme Luc-Olivier Bünzli vérificateur des comptes pour le prochain exercice 2011 et Nicole Dürisch-Gauthier comme vérificatrice suppléante.

Point 5 : Budget et cotisations 2010-2011

Yvan Péguiron présente le budget 2010-2011 qui reprend les grandes lignes du précédent en portant toutefois les produits à 5'100.- CHF qui correspondent à 60 membres actifs et propose de maintenir les cotisations à 85.- CHF.

La présidente souligne l'importance de l'aide que la juriste de la FSF a apporté à notre association sur différents aspects juridiques et syndicaux; cette aide justifie notamment le montant des cotisations que notre association verse à la FSF.

Le budget et le montant des cotisations sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité.

Une proposition est faite de déposer notre capital sur un compte « déposito ». Une demande est aussi formulée concernant la publicité de la liste de nos membres, ceci afin d'identifier les collègues que l'on pourrait contacter et approcher. Les deux propositions sont acceptées par l'assemblée.

Point 6 : Election du comité et nomination du/de la président/e

La présidente annonce la démission de deux membres du comité, Guillaume Roduit et la présidente elle-même, Elisabeth Stierli.

Une discussion est menée sur le sens de l'existence même de l'AFHEP, notamment suite aux constats relativement pessimistes des rencontres avec le CoDir. Il est constaté que la situation actuelle, ne serait-ce que sur le plan salarial, ne fait que confirmer l'importance d'une association comme la notre. Par contre, il n'est pas sûr que le CoDir actuel désire continuer avec les mêmes modalités les rencontres mises en place avec le CoDir précédent. Une discussion entre le CoDir et le nouveau comité de l'AFHEP sera nécessaire à ce propos.

Le nombre peu élevé de nos membres peut aussi poser un problème de légitimité auprès des autorités qui dirigent l'institution à différents niveaux. Un effort particulier devra donc être porté sur le recrutement de nouveaux membres. Plusieurs membres présents se mettent à disposition du comité pour organiser la recherche de nouveaux membres, notamment en mettant sur pied une sorte de task-force.

Sonya Florey et Philippe Losego se portent candidats pour entrer au comité de l'AFHEP. Ils sont élus par acclamation.

L'assemblée décide de confier au comité de l'AFHEP la tâche délicate de se concerter et de faire une proposition de candidat à la présidence de notre association lors de la prochaine assemblée générale.

Point 7 : Suivi de la lettre du 5 juillet 2010 au CoDir

La présidente lit la lettre envoyée au CoDir le 5 juillet. Elle annonce qu'aucune réponse – ni même un accusé de réception ! – n'a été reçue.

Des actions plus musclées sont envisagées pour faire réagir le CoDir par rapport aux problèmes envisagés dans la lettre (grève des notes, actions spécifiques à chaque problème, comptabilisation des jours de maladie des formateurs).

L'assemblée décide de confier la tâche au comité d'envoyer un nouveau courrier au CoDir pour constater les « non-réponses » aux questions déjà soulevées par le comité, notamment en rappelant les diverses propositions de solutions évoquées. L'assemblée propose d'accompagner cette lettre d'une liste de signatures de formateurs qui partagent ces inquiétudes.

Point 8 : Rémunération des formateur

La présidente informe l'assemblée qu'un groupe de travail est sensé fonctionner actuellement en collaboration avec le SPEV. Mais l'AFHEP n'est tenue au courant de rien...

Cette situation interpelle le comité puisque celui-ci avait déjà alerté la juriste de la FSF pour faire avancer le dossier.

Anne Clerc propose de créer des groupes de travail au sein de l'AFHEP pour gérer les dossiers spécifiques principaux (comme la question de la rémunération ou des formateurs suppléants).

L'assemblée demande au comité de relancer le CoDir, avec l'appui de Béatrice Métraux, pour inclure l'AFHEP dans les négociations sur la fixation des futures échelles de salaire.

Point 9 : Propositions du comité

Ce point est annulé puisqu'il a déjà été abordé dans les points précédents lors des diverses propositions débattues par l'assemblée.

Point 10 : Propositions individuelles et divers

Anne Clerc prend la parole pour remercier chaleureusement la présidente, en ne citant que quelques-unes des nombreuses actions entreprises et en relevant tous les grands mérites de la présidente sortante, tant au niveau de sa patience que de sa pugnacité. Elisabeth Stierli reçoit un cadeau de départ et est applaudie vivement par l'assemblée.

La présidente remercie les personnes présentes et lève la séance à 19h50.

Un apéritif est servi à tous nos membres présents.

Le secrétaire du jour : Guillaume Roduit